



Communiqué de presse

Protection internationale et nationale des eaux dans le bassin du Rhin

30 ans après Sandoz

Où en sommes-nous 30 ans après Sandoz et que reste-t-il à faire ?

Grâce aux investissements importants réalisés pour protéger l'environnement et les eaux en réaction à la catastrophe chimique de Sandoz voici tout juste 30 ans, il a été possible de dépolluer le Rhin, jadis ravalé au rang de cloaque, et de lui redonner vie. La restauration de ce fleuve fortement exploité et industrialisé sur ses berges est aujourd'hui citée comme un exemple unique au monde. La preuve en est donnée par les très nombreux visiteurs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine accueillis au secrétariat de la CIPR et par les congrès et manifestations où la CIPR est invitée à exposer les raisons de ce succès.

Coblence, le 13 octobre 2016

Dans le cadre de leur conférence de presse commune organisée sur le bateau-laboratoire Max Prüss ancré face au siège de la CIPR à Coblence, la **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)** et la **Flussgebietsgemeinschaft Rhein (FGG Rhein : communauté de bassin des Länder allemands rhénans et de la fédération)** rappellent les étapes de la restauration du Rhin.

Elles soulignent que sans une réaction commune et concertée des Etats à l'échelle du bassin, cette phénoménale guérison n'aurait jamais eu lieu. Le 1^{er} novembre 1986, en effet, les eaux utilisées pour éteindre l'incendie qui s'était déclenché dans l'entreprise Sandoz à Schweizerhalle près de Bâle se mélangent avec des pesticides hautement toxiques avant de s'écouler dans le Rhin, réduisant à néant pratiquement toute la faune piscicole sur plus de 400 km.

Cette même année, également alertés par la catastrophe de Tchernobyl, la classe politique, l'industrie et la population se mobilisent. Les ministres compétents pour le Rhin mettent en place en à peine 11 mois un programme affichant des réductions de rejet chiffrées : le Programme d'Action Rhin. Le saumon est choisi comme symbole du rétablissement écologique du Rhin. Les activités communes des pouvoirs publics, de l'industrie et des communes rhénanes portent rapidement leurs fruits et l'on peut affirmer dès 1992, trois ans avant échéance, que les objectifs ambitieux de réduction des rejets industriels et urbains définis pour plus de 40 substances sont déjà largement dépassés.

Dans le même temps, la prévention des inondations et la sécurité des installations s'améliorent sensiblement. Grâce à ces actions communes et solidaires, les progrès ne se font pas attendre. La protection des eaux en Europe prend véritablement son envol. De nouvelles commissions internationales de bassin voient le jour : celle pour la protection de l'Elbe en 1990, celles du Danube, de la Meuse et de l'Escaut en 1994, et enfin celle de l'Oder en 1996. La CIPR existe déjà depuis 1950.

Après les grandes crues du Rhin de 1993 et de 1995, la CIPR se voit attribuer le 4 février 1995 par les ministres de l'environnement le mandat de dresser un Plan d'Action commun contre les Inondations. Là encore, il apparaît rapidement que la lutte contre les inondations, comme celle contre la pollution, ne peut être efficace qu'à l'échelle transfrontalière. La coordination au niveau des bassins et la coordination internationale sont aujourd'hui des obligations juridiques au titre du droit communautaire (directive cadre sur l'eau - DCE, directive sur la gestion des risques d'inondation - DI).

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La 2^e Convention sur le Rhin (1999) se fixe comme objectif commun une gestion intégrée des eaux englobant les aspects de qualité des eaux, d'écologie fluviale et de prévention des crues. Ces aspects sont repris dans le programme « Rhin 2020 ».

La mise en œuvre des directives communautaires avance à bon rythme. Le bon état ou bon potentiel dans tous les cours d'eau qu'affiche la DCE comme objectif central à atteindre en 2015 n'a pas été concrétisé partout car certaines substances continuent à poser problème, entre autres du fait de pollutions historiques et d'apports élevés de nutriments. En outre, les déficits écologiques que représentent les obstacles transversaux et les berges au profil monotone font que l'état des eaux ne peut s'améliorer que dans le long terme. Les progrès sont cependant visibles : les saumons adultes remontent en chiffres croissants dans le Rhin supérieur jusqu'en amont de Strasbourg pour se reproduire dans leurs rivières natales. Des barrages restent encore à équiper de passes à poissons pour que l'axe de migration puisse s'étendre jusqu'aux affluents de la région de Bâle.

Les effets du changement climatique sur les débits et les températures de l'eau, avec des hivers plus humides et des étés plus secs attendus, amènent de nouveaux défis à relever. Des mesures sont donc à mettre au point pour limiter les répercussions négatives de tels effets, comme par ex. les événements pluviaux intenses survenus à l'échelle régionale ou locale lors de l'été 2016. Le changement climatique est ressenti dans de nombreux domaines : protection contre les inondations, approvisionnement en eau potable, activités industrielles et agricoles, navigation et les milieux naturels. La problématique des étiages est un nouveau champ de réflexion de la CIPR.

Dans le cadre de l'amélioration de la protection contre les inondations, l'orientation principale sur le Rhin est celle consistant à créer des espaces de rétention et à redonner « plus d'espace au fleuve ». Les efforts doivent se poursuivre à un rythme soutenu dans les Etats. Pour déterminer leur impact, la CIPR a mis récemment au point un outil permettant d'identifier les effets des mesures prises pour prévenir les inondations.

Dans un autre domaine, des techniques de détection perfectionnées permettent de mettre à jour de nombreux micropolluants dans les eaux du bassin du Rhin, comme par ex. des médicaments, des hormones, des insecticides, des substances odoriférantes contenues dans les lessives et détergents, des agents de contraste radiographique, qui ne sont pas ou sont insuffisamment retenus dans les stations d'épuration conventionnelles. La CIPR a développé à ce sujet une stratégie pour les groupes de substances significatifs et leurs voies d'apport. Une seconde étape consistera à examiner si des mesures peuvent être envisagées dans le bassin du Rhin.

On peut dire en conclusion que l'état du Rhin s'améliore continuellement, mais que les Etats doivent néanmoins poursuivre sans relâche leurs efforts en appliquant résolument les mesures convenues et en surveillant en continu la qualité des eaux pour que cette évolution se poursuive durablement.

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
Anne Schulte-Wülwer-Leidig

Présentation succincte de la CIPR et de la FGG Rhein

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, Etats riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent ensemble dans le cadre d'une convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Le Président (actuellement le Néerlandais Gustaaf Borchardt) et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenze (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux Etats du bassin du Rhin devant mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR www.iksr.org.

Flussgebietsgemeinschaft Rhein (FGG Rhein)

La FFG Rhein a été fondée par les Länder Bade-Wurtemberg, Bavière, Hesse, Basse-Saxe, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Thuringe et la République fédérale d'Allemagne pour améliorer leur coopération et plus spécialement celle en matière de coordination internationale de leur politique de protection des eaux dans le bassin allemand du Rhin. Au sein de la FGG Rhein, les Länder fédéraux allemands du bassin du Rhin et la fédération fixent des positions ajustées sur les sujets en relation avec la gestion des eaux depuis la sortie du Rhin à partir du lac de Constance jusqu'à la frontière germano-néerlandaise. Le secrétariat de la FGG Rhein, dont le siège est à Worms, coordonne et accorde les travaux communs des Länder et de la fédération sur toutes les questions de gestion des eaux. La présidence de la FGG Rhein, qui inclut également celle de la Conférence des ministres compétents pour le Rhin, est assumée à tour de rôle selon un rythme triennal par un des Länder membres. Le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie est actuellement en charge de cette fonction de 2015 à 2017. Pour plus d'informations sur la FGG Rhein, veuillez consulter le site www.fgg-rhein.de.